

VILLE DE RIGAUD
Séance ordinaire du 18 novembre 2025 à 19 h
10, rue Saint-Jean-Baptiste Est, Rigaud
Édifice Paul-Brasseur – Salle de l'Amitié

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 5. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 5.1 Établissement des orientations en gestion des ressources humaines dans le cadre du nouveau mandat du conseil municipal
 - 5.2 Jour du Souvenir – Légion de Hudson – Participation au dépôt des couronnes
 - 5.3 Cotisation annuelle à COBAVER-VS – Assemblée générale annuelle 2025 et Conseil d'administration
 - 5.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 5.5 Nomination du maire suppléant
- 6. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2026
 - 6.2 Dépôt du rapport des employés municipaux en lien avec le *Règlement numéro 415-2025 relatif à la délégation d'autorisation de dépenses et de certains pouvoirs* – Octobre 2025
 - 6.3 Dépôt du procès-verbal de correction du 9 septembre 2025 – Résolution 2025-09-236

- 6.4 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 423-2025 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Rigaud
- 6.5 Mandat de représentation par procureur à la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges à la firme Rancourt Legault Joncas Avocats S.E.N.C. – Année 2026
- 6.6 Autorisation de signature – Consentement à la radiation – Clause résolutoire, 12 rue Agathe-Séguin
- 6.7 Dépôt de la liste mensuelle des bons d'achat et des transferts budgétaires – au 31 octobre 2025
- 6.8 Approbation des listes des chèques et des prélèvements bancaires effectués du 20 septembre au 6 novembre 2025 ainsi que le paiement des comptes à payer en date du 19 novembre 2025
- 6.9 Autorisation de signature et administrateur – Chèques et effets – Caisse Desjardins
- 6.10 Autorisation de signature de documents requis à ClicSÉCUR Entreprises et autorisation pour agir auprès de Revenu Québec – Mme Audrey Caza
- 6.11 Réalisation complète de l'objet de certains règlements d'emprunt – Annulation de plusieurs soldes résiduels
- 6.12 Ententes de sauvetages spécialisés en hauteur et en espace clos – Transfert des revenus 2025 à l'excédent affecté
- 6.13 Acquisition d'une banque d'heures auprès d'un conseiller pour soutenir les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions
- 6.14 Gestion du personnel – Mouvements de personnel – Octobre 2025
- 6.15 Embauche – Conseillère aux ressources humaines

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 Aucun

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Adjudication de contrat à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture d'essence ordinaire et diesel pour les véhicules et les équipements motorisés, ainsi que pour le prêt de réservoirs à essence ordinaire et diesel avec pompes, pistolets et système de gestion pour l'année 2026 avec possibilité de renouvellement pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030

9. URBANISME

- 9.1 Autorisation d'application et d'émission de constats d'infraction relatifs à plusieurs règlements municipaux ainsi qu'à tous leurs amendements – À compter du 19 novembre 2025
- 9.2 Comité de démolition – Nomination des membres
- 9.3 Nomination des membres au Comité consultatif d'urbanisme
- 9.4 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 402-01-2025 modifiant le règlement numéro 402-2023 établissant les règles de constitution et d'régie interne du comité consultatif d'urbanisme

10. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

- 10.1 Aucun

11. VARIA

- 12. **Dossiers des comités consultatifs**
- 13. **Période de questions allouée au public**
- 14. **Messages des membres du conseil**
- 15. **Clôture de la séance**

*** PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM ***

- 1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du président de la séance doit se présenter au microphone et s'identifier en indiquant clairement son nom avant de poser sa question.
- 2. Lors des séances ordinaires, la préséance est donnée aux questions posées en personne lors de la séance, puis à celles envoyées à l'avance par courriel, puis aux questions posées en direct via les réseaux sociaux de la Ville.
- 3. La personne appelée au microphone dispose de 5 minutes pour poser une question et une sous-question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à cette intervention.
- 4. Les questions sont adressées aux membres du conseil, lesquels peuvent y répondre dans l'immédiat, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit. Chaque membre du conseil peut, avec la permission du président, compléter la réponse donnée.
- 5. La personne qui pose une question doit utiliser un langage convenable, poli et respectueux.
- 6. Le président de la séance peut refuser une question, interrompre ou retirer le droit de parole à une personne conformément à l'article 9.10 du *Règlement 391-2022 portant sur les règles de régie interne des séances du conseil municipal*.